



**HAUTES-PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°65-2024-112

PUBLIÉ LE 13 MAI 2024

# Sommaire

## **DDETSPP Hautes-Pyrénées / Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité**

65-2024-05-13-00001 - Arrêté préfectoral portant renouvellement de l'agrément de l'association Albert Peyriguère pour la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle (2 pages)

Page 3

DDETSPP Hautes-Pyrénées

65-2024-05-13-00001

Arrêté préfectoral portant renouvellement de  
l'agrément de l'association Albert Peyriguère  
pour la mise en œuvre du parcours de sortie de la  
prostitution et d'insertion sociale et  
professionnelle

**Arrêté préfectoral n° 65-2024-05-13-00001  
portant renouvellement de l'agrément de l'association Albert Peyriguère pour la mise  
en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et  
professionnelle**

**Le préfet des Hautes-Pyrénées  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 121-9 et R. 121-12-1 à R. 121-12-5 ;

**Vu** le décret n° 2016-1467 du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle et à l'agrément des associations participant à son élaboration et à sa mise en œuvre ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jean SALOMON préfet des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** l'arrêté du 4 novembre 2016 relatif à l'agrément des associations participant à l'élaboration et à la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

**Vu** l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 13 octobre 2021 portant nomination à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 de M. Grégory FERRA, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées, en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°65-2022 du 23 août 2022 portant délégation de signature à M. Grégory FERRA, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°65-2017-10-25-005 du 25 octobre 2017 délivrant l'agrément pour une durée de trois ans à l'association Albert Peyriguère pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°65-2021-05-05-00002 du 5 mai 2021 portant renouvellement de l'agrément pour une durée de trois ans à l'association Albert Peyriguère pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

**Vu** la demande de renouvellement de l'agrément pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, déposée le 28 février 2024 par l'association Albert Peyriguère ;

**Vu** l'avis émis par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité ;

Considérant que l'association Albert Peyriguère remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** - L'agrément prévu aux articles L 121-9 et R 121-2-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles est délivré à l'association Albert Peyriguère – située 1 rue Lupau – 65 000 à Tarbes et représentée par sa présidente, madame Chantal LAURENT, pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle sur le département des Hautes-Pyrénées.

**ARTICLE 2** - L'agrément est accordé pour une durée de trois ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de département ou d'un recours hiérarchique auprès de la ministre en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Il peut également, conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, être contesté devant le tribunal administratif de Pau (50, Cours Lyautey – BP 543 – 64 010 Pau CEDEX) dans un délai de deux mois.

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** - La secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées, le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à l'intéressé.

Fait à Tarbes, le 13 MAI 2024

Le préfet

The image shows a handwritten signature in blue ink over a printed name. The signature is a stylized, cursive 'J. SALOMON'. The printed name 'Le préfet' is visible above the signature.

Jean SALOMON